



# Droit des relations entre la France et les USA

Actualité législative publié le 03/02/2025, vu 114 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

## Les relations internationales entre la France et les États-Unis sont marquées par une coopération dynamique et multifacette

Les relations entre la France et les États-Unis, bien qu'ayant connu plusieurs périodes de tensions et de divergences, constituent l'un des partenariats les plus importants et les plus influents au niveau mondial. Ces deux grandes nations, séparées par l'Atlantique, partagent une histoire commune marquée par des valeurs démocratiques et humanistes, une coopération stratégique en matière de sécurité et de défense, ainsi qu'une coopération économique et commerciale de grande envergure. Les relations juridiques entre les deux pays se fondent sur un ensemble complexe d'accords bilatéraux, de traités et de normes internationales qui régissent leurs interactions. Cet article propose d'analyser les principaux fondements juridiques et institutionnels des relations franco-américaines, en abordant plusieurs domaines clés comme la sécurité, l'économie, la diplomatie, et les droits humains.

### 1. Un partenariat historique fondé sur des valeurs communes

Les relations franco-américaines remontent aux origines de la République américaine, la France ayant été l'un des premiers pays à reconnaître l'indépendance des États-Unis en 1778 et à lui accorder une aide cruciale pendant la guerre d'indépendance. Cette relation a été institutionnalisée par la signature de traités importants, notamment le **Traité d'amitié, de commerce et d'alliance** en 1778, dans lequel la France s'engageait à soutenir les États-Unis face à la Grande-Bretagne. Depuis lors, les deux pays ont évolué à travers une histoire d'alliance et de rivalité, tout en partageant des principes démocratiques et des valeurs fondées sur la liberté, l'égalité et les droits humains.

Au XXe siècle, les relations franco-américaines ont été marquées par une coopération dans des moments cruciaux, notamment pendant les deux guerres mondiales et dans le cadre de l'Organisation des Nations unies (ONU), où les deux pays sont des membres permanents du Conseil de sécurité.

### 2. Les principaux instruments juridiques régissant les relations bilatérales

Les relations juridiques entre la France et les États-Unis sont régies par un ensemble de traités, d'accords bilatéraux et d'instruments internationaux qui encadrent les domaines diplomatique, militaire, économique et culturel. Parmi les instruments les plus importants, on peut citer :

- **Le traité d'amitié de 1778** : Ce traité constitue la première fondation juridique des relations franco-américaines et établit une coopération militaire et commerciale entre les deux nations.

Bien que modifié au fil du temps par de nombreux autres accords, il reste symbolique de l'engagement historique de la France envers les États-Unis.

- **Les accords de défense bilatéraux** : La coopération militaire entre la France et les États-Unis a été consolidée à plusieurs reprises, notamment à travers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Bien que la France ait quitté la structure militaire intégrée de l'OTAN sous le leadership du général de Gaulle en 1966, elle a réintégré les structures militaires de l'OTAN en 2009. Aujourd'hui, les deux pays coopèrent étroitement en matière de défense, de renseignement, et de sécurité mondiale.
- **Le traité de non-prolifération nucléaire (TNP)** : La France et les États-Unis, en tant que puissances nucléaires, sont signataires du TNP, un accord multilatéral visant à limiter la prolifération des armes nucléaires et à encourager le désarmement nucléaire. La coopération entre les deux pays dans ce domaine est essentielle pour la stabilité géopolitique mondiale.
- **Les accords commerciaux et économiques** : Sur le plan économique, la France et les États-Unis sont liés par une série d'accords commerciaux bilatéraux, ainsi que par les règles du **Système commercial multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**. Le commerce entre les deux pays est crucial pour leurs économies respectives, avec des échanges qui touchent des secteurs variés tels que l'aéronautique, l'énergie, la technologie, et les produits agricoles.

### 3. La coopération en matière de défense et de sécurité

L'un des domaines majeurs des relations franco-américaines réside dans la coopération en matière de défense et de sécurité. Les deux pays ont été des alliés de longue date dans des conflits mondiaux, et cette coopération reste essentielle pour répondre aux défis contemporains, comme le terrorisme, les crises géopolitiques, et les menaces cybernétiques.

- **L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)** : Bien que la France ait quitté la structure militaire de l'OTAN en 1966, elle a repris sa place au sein de cette organisation en 2009, renforçant ainsi sa coopération avec les États-Unis en matière de défense. Les deux pays collaborent régulièrement dans des opérations militaires communes, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique, et dans la lutte contre le terrorisme.
- **La lutte contre le terrorisme** : Depuis les attentats du 11 septembre 2001, la France et les États-Unis ont renforcé leur coopération en matière de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme. Des accords bilatéraux permettent aux autorités des deux pays de partager des informations sensibles, de coordonner leurs actions et de mener des opérations de lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale, notamment à travers des initiatives comme **Interpol** ou la **Coalition mondiale contre Daech**.
- **Les bases militaires américaines en France** : Bien que les États-Unis ne disposent plus de bases militaires permanentes en France depuis la fermeture des bases dans les années 1960, les deux pays continuent de coopérer étroitement sur le plan militaire, notamment en

matière de logistique, de renseignement et de formation des forces armées.

#### 4. La coopération économique et commerciale

Les États-Unis sont l'un des principaux partenaires commerciaux de la France, et les échanges économiques bilatéraux sont régis par une série d'accords économiques et commerciaux, ainsi que par les réglementations internationales qui encadrent le commerce mondial.

- **Les investissements bilatéraux** : La France est l'un des plus grands investisseurs européens aux États-Unis, et vice versa. De nombreuses entreprises françaises, comme **TotalEnergies**, **L'Oréal**, ou **Airbus**, ont des implantations importantes aux États-Unis. Inversement, des entreprises américaines comme **Apple**, **Google** ou **Coca-Cola** ont des filiales majeures en France. Les deux pays partagent un marché économique commun qui facilite les investissements et l'innovation technologique.
- **Les différends commerciaux** : Malgré cette forte coopération économique, des tensions existent parfois, notamment en matière de régulations commerciales, de politique fiscale, ou de protectionnisme. Un exemple de ces tensions a été la guerre commerciale concernant les subventions accordées aux géants de l'aéronautique, Airbus et Boeing. Ces différends sont souvent réglés dans le cadre des mécanismes de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

#### 5. La diplomatie multilatérale et les droits humains

Les deux pays partagent des valeurs fondamentales de démocratie, de liberté et de respect des droits humains, qui sont des principes clés dans leurs relations bilatérales et dans leurs actions multilatérales. Les États-Unis et la France collaborent sur de nombreuses questions internationales dans le cadre des **Nations unies (ONU)**, notamment dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, la lutte contre les changements climatiques, et la promotion des droits humains.

- **Le climat et l'accord de Paris** : Les États-Unis et la France jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Bien que les États-Unis aient retiré leur participation à l'accord de Paris sous la présidence de Donald Trump, ils ont réintégré l'accord sous la présidence de Joe Biden en 2021, renforçant ainsi leur coopération avec la France dans la lutte mondiale contre le réchauffement climatique.
- **Les droits humains et la démocratie** : Les deux pays ont une longue tradition de promotion des droits humains, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ensemble, ils soutiennent des initiatives pour défendre la liberté d'expression, les droits des femmes, et les droits des minorités à travers diverses plateformes internationales, comme l'ONU et la **Commission des droits de l'homme**.